



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.27/3  
8 novembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base

Réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires:

méthodes, classification, quantification

et incidences sur le développement

Genève, 5-7 septembre 2005

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES OBSTACLES NON TARIFAIRES:  
MÉTHODES, CLASSIFICATION, QUANTIFICATION ET INCIDENCES  
SUR LE DÉVELOPPEMENT**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 5 au 7 septembre 2005

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT .....	3
II. ORGANISATION DES TRAVAUX.....	16
 <u>Annexe</u>	
Participation.....	17

## Chapitre I

### RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

#### Introduction

1. À sa neuvième session, qui s'est tenue à Genève du 14 au 18 mars 2005, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a noté que la CNUCED devait étudier les conséquences des obstacles non tarifaires, et elle a donc décidé, en application du Consensus de São Paulo, de convoquer une réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires. Le Consensus de São Paulo prévoit, dans son paragraphe 77, qu'il faudrait intensifier les efforts visant à étendre la libéralisation de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles dans le cadre du programme de travail de Doha, afin de réduire ou, selon qu'il sera approprié, d'éliminer, entre autres mesures restrictives, les obstacles non tarifaires, notamment pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement.

2. La Réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires: méthodes, classification, quantification et incidences sur le développement, qui s'est tenue à Genève du 5 au 7 septembre 2005, a traité un vaste ensemble de questions liées aux obstacles non tarifaires. Elle a réuni de nombreux hauts responsables et experts gouvernementaux de pays développés, de pays en développement et de pays en transition, des universitaires de renom, et des représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales (ONG).

3. La réunion a porté essentiellement sur des questions techniques et théoriques telles que la classification et la quantification des obstacles non tarifaires, et sur la constitution ou le renforcement de partenariats avec les organisations internationales compétentes et autres parties intéressées pour régler globalement et durablement la question des obstacles non tarifaires.

4. Dans sa déclaration liminaire, M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, a déclaré que la baisse continue des droits de douane à la suite de huit cycles de négociations commerciales multilatérales du GATT avait accru le rôle des obstacles non tarifaires en tant qu'instrument de protection et de régulation du commerce. À la faveur de cette libéralisation tarifaire, les obstacles non tarifaires étaient devenus un aspect essentiel de la question de l'accès aux marchés. M. Panitchpakdi a exprimé son intention de créer rapidement un groupe d'éminentes personnes sur les obstacles non tarifaires, dont les membres proviendraient de gouvernements, d'organisations internationales, des milieux universitaires et de la société civile.

5. M. Alan Deardorff, professeur d'économie et de politiques publiques à l'Université du Michigan (États-Unis), a prononcé une allocution. Il a souligné la nécessité d'une compréhension systématique de la notion d'obstacles non tarifaires (y compris les questions de classification et de quantification), de la mesure de ces obstacles et de leurs incidences pour appuyer la CNUCED dans ses activités visant à rendre le système commercial international plus bénéfique pour les pays en développement. Le Système d'analyse et d'information commerciales (TRAIS) illustre bien la méthode de l'inventaire et offrait le plus large accès aux données publiques sur les obstacles non tarifaires connus et reconnus. La CNUCED devait garder son rôle de chef de file concernant la collecte et la diffusion de données relatives à ces obstacles. La base

de données TRAINS était une ressource inestimable pour répondre aux besoins des divers acteurs, et elle devait être actualisée.

6. Outre les experts désignés par des États membres, 21 spécialistes internationalement reconnus des obstacles tarifaires (notamment de l'OMC, de la Banque mondiale, du FMI, du CCI, de l'ONUDI, de la FAO et de l'OCDE) ont animé des réunions-débats et présenté des communications.

7. Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants:

- Aider les pays en développement, notamment les PMA, à renforcer leurs capacités analytiques et statistiques pour l'évaluation des obstacles non tarifaires qui nuisent à leurs exportations;
- Permettre un débat international entre chercheurs et décideurs s'occupant des obstacles non tarifaires pour clarifier un certain nombre de questions essentielles, liées aux méthodes, à la classification, et à des aspects techniques, notamment la façon de quantifier les obstacles non tarifaires pour mieux comprendre leurs incidences sur le commerce international;
- Contribuer aux travaux du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles établi dans le cadre du Cycle de Doha, notamment en mettant l'accent sur les obstacles non tarifaires qui intéressent les pays en développement et en cherchant à établir un consensus en faveur d'une meilleure compréhension des options qui s'offrent pour poursuivre la libéralisation des échanges lorsque les droits de douane classiques et les politiques connexes auront, comme on s'y attend, perdu de leur importance;
- Débattre d'un éventuel «plan directeur» interorganisations pour le moyen terme et le long terme permettant d'investir des moyens intellectuels, techniques et financiers pour une meilleure connaissance des obstacles non tarifaires et l'étude de leurs incidences sur le commerce international;
- Créer des partenariats entre la CNUCED, d'autres organisations internationales, la communauté des donateurs, les milieux universitaires et les ONG pour améliorer l'information relative aux obstacles non tarifaires et leur étude, et aider les pays en développement, notamment les PMA, à surmonter ces obstacles;
- Contribuer à la mission première de la CNUCED, à savoir défendre un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire, comme il est souligné dans la Déclaration du Millénaire, et contribuer à ce que du commerce international et des négociations commerciales internationales découlent des gains pour le développement.

8. Le texte ci-après récapitule les observations et les suggestions formulées lors de la réunion.

## **Portée, définition et classification des obstacles non tarifaires**

### ***Évaluation du Système de codage de la CNUCED relatif aux mesures de réglementation commerciale et du Système d'analyse et d'information commerciales***

9. De l'avis général, le Système de codage de la CNUCED relatif aux mesures de réglementation commerciale demeurait le système international de classification des obstacles non tarifaires le plus complet. À son niveau le plus détaillé, la classification actuelle répertoriait plus de 100 différents types d'obstacle répartis en six catégories: mesures de contrôle des prix, mesures financières, régimes de licences automatiques, mesures de contrôle de la quantité, mesures monopolistiques et mesures techniques.

10. La base de données TRAINS de la CNUCED constituait le recueil le plus complet des informations disponibles sur les obstacles non tarifaires. Elle était le fruit d'une étroite collaboration avec des organisations régionales telles que l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale (SAARC), ainsi qu'avec la Banque interaméricaine de développement. Parmi ces organisations partenaires, l'ALADI avait mis au point une base de données détaillée sur les obstacles non tarifaires appliqués par ses pays membres, dont on avait extrait des données pour les inclure dans la base TRAINS. L'exhaustivité et la qualité des données de TRAINS pouvaient toutefois être encore améliorées et il fallait régulièrement actualiser la base.

11. Les limitations suivantes ont été soulignées concernant le système TRAINS:

- La base de données reposait uniquement sur des informations obtenues du pays importateur, ce qui était insuffisant pour décrire la situation réelle dans un pays donné. Il a été suggéré que les pays exportateurs (et plus particulièrement les plaintes émanant d'exportateurs) soient également considérés comme une source d'information;
- Certains obstacles non tarifaires étaient appliqués à un niveau moins détaillé que la ligne tarifaire, ce qui rendait difficile l'identification exacte des produits visés par la mesure;
- Certaines mesures étaient appliquées à un niveau plus détaillé que la ligne tarifaire, sans indication précise des produits qui n'étaient pas visés par les mesures;
- Les données n'indiquaient pas l'importance de l'effet restrictif des obstacles non tarifaires.

### ***Activités et expérience des gouvernements et des organisations internationales***

12. De nombreux pays s'employaient à créer leur propre base de données nationale sur les obstacles non tarifaires. Bien souvent, le Système de codage relatif aux mesures de réglementation commerciale et le système TRAINS en étaient les points de référence. Pour les pays en développement et pour les PMA en particulier, la principale difficulté était de recenser

précisément les obstacles non tarifaires, de recueillir et de classer systématiquement l'information relative à ces obstacles et d'en mesurer les incidences sur les échanges.

13. Plusieurs organisations internationales recueillaient également des informations sur les obstacles non tarifaires. Certaines étaient spécialistes de certains types d'obstacles. Par exemple, la FAO s'intéressait aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), et l'ONUDI se concentrait sur la réglementation technique, les normes et l'évaluation de la conformité, que l'on regroupait sous l'expression générique d'obstacles techniques au commerce (OTC).

14. Il a été indiqué qu'à partir de 2006, l'OMC créerait une nouvelle base de données sur les mesures SPS à partir de notifications de ses membres. Mais même cette base de données ne donnerait pas une information complète sur les mesures SPS appliquées. Les notifications présentées à l'OMC ne portaient que sur une partie des mesures appliquées, car les pays n'étaient pas tenus de les notifier toutes. L'OMC recueillait des informations sur les OTC et d'autres obstacles non tarifaires de la même façon, c'est-à-dire au moyen de notifications émanant de ses membres.

15. Les activités d'institutions spécialisées telles que la FAO, l'ONUDI et le CCI contribuaient beaucoup aux activités de collecte et de diffusion de l'information relative aux obstacles non tarifaires. Par exemple, à la suite de l'application de l'Accord SPS, la FAO avait fourni des informations aux niveaux national et international sur la sécurité alimentaire et la santé animale et végétale. Le CCI avait entrepris une analyse comparative des normes internationales et nationales concernant les mesures SPS appliquées à certains produits.

16. Il a été noté que, outre son travail novateur relatif au système TRAINS et aux questions connexes, la CNUCED avait créé un groupe de travail consultatif sur les mesures liées à l'environnement qui avaient des incidences sur les exportations des pays en développement et avait exécuté plusieurs projets nationaux sur les mesures SPS en vue de renforcer les capacités des pays en développement dans ce domaine.

### ***Conclusions***

17. Les participants ont estimé que les obstacles non tarifaires n'étaient pas simplement un problème Nord-Sud; ils pesaient également sur le commerce entre pays du Nord et sur le commerce Sud-Sud. L'absence de définition et de classification internationales reconnues en rendait l'étude difficile et compromettait la fiabilité des résultats. De plus, les obstacles non tarifaires influaient directement et indirectement sur le renforcement des capacités d'exportation, sur la compétitivité, sur les conditions d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés, notamment pour les pays en développement.

18. La coopération et la concertation entre organisations internationales et régionales étaient donc essentielles pour renforcer et améliorer la collecte et la diffusion de l'information sur les obstacles non tarifaires afin d'offrir de meilleurs services aux gouvernements et aux autres utilisateurs. Cette coopération devait porter non seulement sur la collecte des données, mais aussi sur le renforcement des capacités des pays en développement. Les participants ont également évoqué des mécanismes de coopération entre les organisations internationales et régionales et d'autres parties intéressées qui permettraient de mettre en commun l'information figurant dans

des bases de données telles que celle sur l'accès aux marchés de l'Union européenne et les bases de données nationales sur les obstacles non tarifaires et de l'incorporer dans TRAINS.

19. Les participants ont estimé que la CNUCED devait améliorer son système de classification des obstacles non tarifaires (le Système de codage relatif aux mesures de réglementation commerciale) en y ajoutant de nouveaux obstacles témoignant d'une évolution de mesures relativement simples (comme les restrictions quantitatives) vers des obstacles plus complexes (comme les mesures techniques). Des mesures techniques, telles que les mesures SPS et les OTC devraient dûment figurer dans la classification, dès lors que selon les estimations disponibles elles étaient à l'origine d'au moins 10 % des pertes subies à l'exportation par l'ensemble des pays en développement. Ces mesures avaient un effet restrictif certain sur les échanges et bloquaient souvent totalement les exportations. Il était également important (bien que difficile) de bien différencier les mesures SPS et les OTC.

20. Les règles d'origine ont été mentionnées parmi les obstacles aux échanges devant figurer dans la classification. Il conviendrait également de mieux identifier dans celle-ci les subventions et autres mesures de soutien interne. Quelques participants ont jugé important d'y inclure aussi les mesures portant sur le commerce des services.

21. Plusieurs solutions techniques ont été citées pour l'amélioration du système TRAINS – par exemple, donner une description plus complète d'un obstacle ou faire figurer une référence juridique ou un lien vers un texte juridique pertinent. Il a été souligné que la base de données devrait établir une distinction entre les mesures qui étaient compatibles avec les Accords de l'OMC ou d'autres normes internationales et celles qui ne l'étaient pas. Elle devrait en outre adopter la terminologie des Accords de l'OMC lorsqu'il y a lieu.

22. Concernant les sources et les méthodes de collecte des données relatives aux obstacles non tarifaires, il a été considéré que les actuelles notifications des pays membres d'organisations internationales telles que l'OMC, d'institutions spécialisées ou d'organisations régionales, étaient une source utile de données. Les sources provenant de pays importateurs ou exportateurs, de publications de gouvernements et d'entreprises et les sources indépendantes devaient également être prises en compte.

23. Les participants ont souligné que la définition des obstacles non tarifaires était un problème persistant auquel il fallait s'attaquer. Les principaux critères utilisés pour définir un obstacle non tarifaire étaient le fait qu'une mesure soit restrictive pour les échanges et son degré de rigueur. Par exemple, si un pays appliquait une réglementation ou une norme technique plus rigoureuse que la norme internationale, il fallait la considérer comme un obstacle non tarifaire pouvant avoir un effet de restriction sur les échanges. La réglementation et les normes techniques portaient de plus en plus souvent davantage sur les procédés que sur les produits, et une base de données fondée uniquement sur des codes de produits ne permettrait pas de répondre à cette évolution. Du point de vue des négociateurs et des responsables des politiques commerciales, une information complète était nécessaire à cet égard.

24. Les participants ont souligné l'importance a) de renforcer les capacités institutionnelles et humaines des pays en développement, en particulier des PMA, pour la collecte et l'analyse des données et de l'information relatives aux obstacles non tarifaires, et b) de diffuser cette information de manière systématique et accessible aux acteurs concernés, notamment aux

exportateurs. Les données sur les obstacles non tarifaires constituaient un bien public mondial et devaient donc être placées dans le domaine public pour en garantir l'accès et la transparence.

25. Les participants se sont félicités de l'intention du Secrétaire général de la CNUCED de créer un groupe d'éminentes personnes sur les obstacles non tarifaires. Ils ont également appuyé la proposition de la CNUCED de créer, en coopération avec tous les organismes internationaux et régionaux compétents et avec l'appui de donateurs, un réseau de correspondants dans les pays en développement pour améliorer la collecte et l'analyse de données sur les obstacles non tarifaires. Ils ont reconnu que l'amélioration et l'actualisation de la base de données exigeaient des ressources importantes et ont souligné la nécessité de renforcer les activités de la CNUCED dans ce domaine sur le plan des ressources humaines et des ressources financières.

## **Quantification des obstacles non tarifaires**

### ***Situation actuelle***

26. Il a été souligné qu'un certain nombre de questions importantes devaient être abordées pour rendre la quantification des obstacles non tarifaires plus productive et plus utile aux décideurs et aux négociateurs commerciaux. Du point de vue des négociations menées à l'OMC, pour être utile aux négociateurs commerciaux, tout travail de quantification des obstacles non tarifaires devrait mettre l'accent sur les raisons pour lesquelles les négociateurs commerciaux avaient besoin d'informations sur ces obstacles et sur le type d'information requis. La conception de la base de données et la classification adoptée devaient illustrer ces priorités. Une actualisation dynamique de l'information était également importante, de même qu'une coordination de la collecte et de la diffusion des données.

27. Plusieurs priorités ont été définies, en partant des différentes étapes d'une négociation: préparation, négociation proprement dite et mise en œuvre. Lors de la phase de préparation, les négociateurs utiliseraient probablement plusieurs sources pour définir l'ordre du jour, le système TRAINS constituant évidemment une source fondamentale d'information sur les obstacles non tarifaires. Une connaissance approfondie des obstacles non tarifaires était indispensable, et les experts, comme les bases de données, devaient avoir un temps d'avance sur le processus de négociation, en mettant en évidence les problèmes futurs. On a également fait valoir que la quantification (calcul de l'équivalent *ad valorem*, par exemple) n'était pas indispensable à ce stade, tout en étant utile pour définir les objectifs et les stratégies.

28. Certains participants ont indiqué qu'au cours de la phase de négociation, le besoin de données sur les obstacles non tarifaires dépendait en grande partie du mode de négociation (par mesure, par secteur, élimination ou limitation de mesures existantes, etc.), et du contexte de la négociation (réciprocité, engagement unique, traitement spécial et différencié, etc.). Des exemples ont été donnés à partir de l'Accord sur les textiles et les vêtements, de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord OTC. La quantité d'informations nécessaire à ce stade dépendait également du type des obstacles tarifaires visé par la négociation (par exemple, utilisation des contingents, prix, réglementation technique). En outre, à ce stade, il était possible d'avancer relativement vite dans les négociations même avec une information incomplète et dépourvue de quantification systématique des obstacles non tarifaires. Une information plus complète permettrait toutefois de trouver une issue plus satisfaisante aux négociations et garantirait les mêmes règles du jeu pour les pays développés et les pays en développement, en particulier

les PMA. Le système TRAINS pourrait jouer un rôle majeur à cet égard, notamment en tenant compte des besoins des négociateurs pour ce qui était de l'actualisation de la classification et de la couverture des obstacles non tarifaires dans les bases de données.

29. Les questions liées à la mesure des obstacles non tarifaires ont été débattues dans le détail. Il a été noté que les chercheurs et les négociateurs utilisaient le système TRAINS pour mettre au point des estimations et des évaluations des incidences sur le commerce et sur la prospérité économique. Les travaux visaient à apporter des réponses aux questions liées aux obstacles non tarifaires que rencontraient les exportateurs de pays en développement ainsi qu'à identifier le degré de protection dans différents secteurs de produits. Certains participants ont estimé que le système TRAINS devrait être capable d'estimer l'effet restrictif sur les échanges de différents obstacles non tarifaires.

30. Quelques participants ont considéré que les règles d'origine constituaient un instrument de politique commerciale très restrictif pour les échanges, qui plus est dépourvu de fondement théorique clair. Diverses études empiriques montraient qu'elles équivalaient en moyenne à un droit de douane de 4 %. Il a été souligné que les règles d'origine constitueraient probablement un déterminant majeur de la valeur de l'accès préférentiel à leurs marchés consenti par les pays du Nord aux pays en développement. Un nombre croissant de produits du commerce mondial étaient désormais des produits intermédiaires servant à fabriquer des produits finaux ou des produits finis. Des obstacles non tarifaires comme les différents types de règles d'origine pouvaient avoir des incidences beaucoup plus importantes sur les biens intermédiaires que sur les biens finaux. Le problème de la superposition d'obstacles non tarifaires appliqués aux mêmes produits ou groupes de produits devait également être traité. Une autre tâche difficile serait de quantifier les incidences des obstacles non tarifaires sur le commerce des services.

31. Une des caractéristiques fondamentales qui distinguaient les obstacles non tarifaires des droits de douane était leur tendance à agir comme des «obstacles binaires au commerce». Les obstacles non tarifaires pouvaient, comme cela arrivait souvent, bloquer entièrement les exportations d'un pays donné. À cela s'ajoutaient d'autres facteurs qui rendaient les obstacles non tarifaires difficiles à quantifier, par exemple les incidences sur la différenciation des produits (nombre de consommateurs, taille des producteurs, problèmes de qualité), et divers facteurs liés à la concurrence imparfaite qui rendaient les choses encore plus complexes. Dans ces conditions, pour les obstacles non tarifaires qui agissaient comme des coûts fixes pour les entreprises ou les pays exportateurs, les équivalents *ad valorem* devaient être calculés à un niveau bilatéral (entre un pays exportateur et un pays importateur), de façon que les effets de coût fixe soient pondérés par les flux commerciaux considérés. Ce type d'obstacles non tarifaires avait souvent une incidence plus forte sur les petits pays en développement et les pays les moins avancés.

32. Il a également été noté que l'étude de la Banque mondiale évaluait les équivalents *ad valorem* des obstacles non tarifaires pour 104 pays et environ 5 000 lignes tarifaires. Elle se concentrait sur l'équivalent *ad valorem* global des obstacles non tarifaires (considérés en tant que groupe, et non par type) et sur l'équivalent *ad valorem* des subventions internes. L'impact quantitatif des obstacles non tarifaires sur les importations était d'abord estimé, puis converti en équivalent de prix ou de droit de douane. La Banque mondiale relevait également qu'une connaissance des équivalents *ad valorem* des obstacles non tarifaires serait utile à des fins empiriques, pour les raisons suivantes: les exigences en matière de données étaient raisonnables, les estimations étaient relativement simples, le résultat final était assez détaillé (niveau de la

ligne tarifaire), la précision des estimations pouvait être mesurée et les estimations pouvaient être facilement agrégées pour produire des indices par produit ou par pays ou des indices globaux. Les résultats montraient que les obstacles non tarifaires étaient beaucoup plus restrictifs pour les échanges que les droits de douane existants, et qu'à l'échelle d'un pays, ils avaient généralement tendance à augmenter avec le PIB par habitant. Les obstacles techniques au commerce étaient donc principalement appliqués par des pays développés, et touchaient pour l'essentiel des pays en développement. L'étude de la Banque mondiale révélait également que le niveau de protection beaucoup plus élevé dans le secteur agricole résultait pour l'essentiel d'obstacles non tarifaires. De façon générale, le niveau des obstacles non tarifaires variait beaucoup d'un secteur à l'autre.

33. Plusieurs participants ont évoqué les problèmes que soulevait le calcul d'un indice de l'effet restrictif sur les échanges regroupant les droits de douane et les obstacles non tarifaires appliqués dans un pays. Un participant a fait état d'une méthode utilisant des indicateurs tarifaires et non tarifaires spécifiques pour arriver à une mesure composite de l'effet restrictif sur les échanges. Cet indice de l'effet restrictif sur les échanges comportait trois parties: un indice global, un indice de l'effet restrictif tarifaire et un indice de l'effet restrictif non tarifaire. L'indice de l'effet restrictif tarifaire notait les pays sur une échelle de 1 à 5, à partir de la moyenne des taux de droit NPF appliqués (augmentés de majorations éventuelles). L'indice de l'effet restrictif non tarifaire notait les pays sur une échelle de 1 à 3, sur la base des obstacles non tarifaires existants. L'indice global était ensuite calculé en tant que moyenne simple non pondérée des deux autres indices, les obstacles non tarifaires recevant une pondération trois fois plus élevée que les droits de douane. D'autres participants ont indiqué comment ils mesuraient l'effet restrictif sur les échanges des obstacles non tarifaires en utilisant leurs propres méthodes et des sources telles que le système TRAINS, les notifications de l'OMC et la base de données sur l'accès aux marchés de l'Union européenne.

### *Perspectives*

34. Les participants ont estimé qu'il était essentiel de parvenir à une compréhension plus claire de la définition et de la classification des obstacles non tarifaires. Il était néanmoins important d'obtenir des données fiables et détaillées, notamment de sources nationales. Ce dernier aspect a été considéré comme le plus difficile. Il a également été reconnu que la base TRAINS devait être réorganisée pour répondre aux besoins non seulement des PMA et d'autres pays en développement, mais de tous les États membres.

35. Plusieurs participants ont souligné que le système TRAINS devait viser à recueillir davantage de données précises sur les obstacles non tarifaires par type et à proposer une large couverture de pays et de produits ainsi que des données chronologiques. Un participant a noté qu'il devrait aussi offrir des données de meilleure qualité sur les mesures de soutien interne.

36. Une autre utilisation importante des équivalents *ad valorem* des obstacles non tarifaires concernait l'analyse des effets économiques de ces obstacles dans plusieurs cadres de simulation tels que les modèles d'équilibre partiel ou général. L'ampleur des effets économiques estimés dépendait fondamentalement de la façon dont les équivalents *ad valorem* étaient calculés et utilisés dans ces modèles. Cela montrait l'une des directions possibles pour les efforts futurs de quantification des obstacles non tarifaires: des équivalents *ad valorem* plus précis devaient être obtenus au niveau bilatéral. Toutefois, étant donné que cette approche pouvait être compromise

par un manque de données, une autre approche pourrait être de se concentrer sur des modèles d'équilibre partiel portant sur un marché particulier de produit dans un pays ou un groupe de pays déterminé et utilisant des estimations «sur mesure», même si, dans ce cas, il manquerait toujours aux décideurs et aux négociateurs une évaluation générale et complète des incidences de divers obstacles non tarifaires.

37. L'actualisation et la réorganisation de la base TRAINS aideraient à classer puis à quantifier l'indice global de protection par pays et par période pour des comparaisons d'ensemble. La quantification de la protection sectorielle aiderait aussi à produire de meilleures analyses et à négocier des améliorations de l'accès aux marchés. Le débat a également porté sur un nombre limité d'obstacles non tarifaires pour lesquels la phase de négociation pouvait désormais être abordée. Par ailleurs, certains participants ont estimé que la classification des obstacles non tarifaires devait être simplifiée, en particulier pour les besoins de la négociation. Il y avait également un besoin urgent de définir plus clairement certaines notions pertinentes figurant dans les Accords de l'OMC, comme la notion d'«obstacles non nécessaires au commerce». D'autres participants ont estimé que pour être productives, les négociations du Cycle de Doha devaient se concentrer en priorité sur un nombre limité d'obstacles non tarifaires.

38. Un autre sujet débattu a été l'utilisation de techniques de modélisation économique pour estimer les incidences des obstacles non tarifaires. Une méthode courante était de comparer les prix intérieurs et extérieurs des biens soumis à des obstacles non tarifaires. Toutefois, dans la plupart des cas, l'information sur les raisons générales de faire appel à des obstacles non tarifaires n'était pas suffisante. Une bonne compréhension des écarts de prix existants, des différences de qualité et des raisons précises pour lesquelles des obstacles non tarifaires étaient utilisés était indispensable. En outre, le «modèle d'étalonnage» appliqué aux obstacles non tarifaires méritait que l'on y prête attention. D'autre part, un participant a souligné le risque de subjectivité des modèles.

### **Conclusions**

39. Il a généralement été estimé qu'une compréhension plus claire de la définition et de la classification des obstacles non tarifaires et l'accès à des données fiables et détaillées étaient un préalable à une quantification plus fiable, à une analyse plus fine et à la négociation de meilleures conditions d'accès aux marchés. En particulier, une tâche importante à mener dans le contexte du système TRAINS était de recueillir des données plus précises et plus complètes par type d'obstacle et concernant la couverture nationale et chronologique. Il a été souligné que la CNUCED devrait être à même d'administrer une base de données d'études de cas sur divers aspects des obstacles non tarifaires (effet restrictif, coût de la certification/des prescriptions techniques) ainsi que sur d'autres éléments nécessaires au calcul des équivalents *ad valorem* des obstacles non tarifaires, par exemple l'élasticité de la demande d'importations.

40. Les participants ont souligné que la CNUCED devait tout faire pour aider les négociateurs commerciaux des pays en développement, notamment des PMA, à renforcer leurs compétences pour une participation efficace au Cycle de Doha et aux négociations commerciales régionales. Ce faisant, elle devrait accorder la priorité aux principaux obstacles non tarifaires rencontrés par les exportateurs de ces pays sur les marchés, du Nord comme du Sud.

41. Les participants ont constaté que selon le stade de développement auquel se trouvait un pays, tel ou tel obstacle non tarifaire pouvait avoir des effets très différents. C'était un fait dont il fallait tenir compte dans les travaux futurs, y compris l'analyse des effets des obstacles non tarifaires sur la capacité de production, la compétitivité et les conditions d'accès aux marchés ou d'entrée sur les marchés.

## **Utilisation des obstacles non tarifaires et préoccupations des pays en développement**

### ***Tendances actuelles de l'utilisation des obstacles non tarifaires***

42. Les participants ont mis l'accent sur les objectifs de développement du Cycle de Doha, qui comprenaient notamment l'élimination des obstacles non tarifaires préjudiciables à des produits présentant un intérêt pour les pays en développement. L'identification de ces obstacles était une difficulté majeure pour les négociateurs. À ce stade, plusieurs approches étaient expérimentées: examen multilatéral, approches verticales, horizontales ou bilatérales, coordination avec d'autres groupes de négociation et les comités compétents de l'OMC. Les participants ont souligné que la réduction des obstacles non tarifaires devait être négociée à l'OMC. D'autres raisons ont été avancées, à savoir: a) éviter que les engagements tarifaires ne soient pas oubliés ou affaiblis, b) limiter les différends commerciaux entre membres de l'OMC et c) réduire autant que possible les effets de distorsion des échanges de mesures non tarifaires légitimes.

43. Il a été souligné que, dans les négociations du Cycle de Doha, les pays en développement avaient jugé important que les obstacles non tarifaires soient traités dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les règles et la facilitation du commerce. Ils avaient de plus formulé un certain nombre de propositions précises concernant ces obstacles dans le contexte du traitement spécial et différencié et des questions liées à la mise en œuvre. Ces propositions devaient être débattues de façon constructive et effective.

44. Les travaux récents de la Banque mondiale sur les équivalents *ad valorem* des obstacles non tarifaires avaient révélé que les valeurs les plus élevées étaient concentrées dans les pays développés et présentaient une forte concentration sectorielle. Les obstacles non tarifaires aggravaient sensiblement l'effet restrictif général sur les échanges, notamment dans le secteur agricole. Il ressortait également des estimations qu'ils amplifiaient ce même effet restrictif sur les échanges entre pays en développement, même si le niveau moyen de protection restait déterminé par les droits de douane.

45. Une question fondamentale a été soulevée, celle de savoir ce qui distinguait, et comment distinguer, une mesure non tarifaire conforme à une réglementation et légitime d'une mesure non tarifaire protectionniste. Le protectionnisme pouvait facilement être identifié dans le cas d'une discrimination de fait ou de droit. Bien que ce type d'identification puisse paraître simple, il prenait parfois beaucoup de temps. Le protectionnisme pouvait également prendre la forme plus subtile d'une réglementation qui, dans les faits, imposait des contraintes de capacité à tous les pays exportateurs potentiels. En pareil cas, il pouvait être difficile et parfois peu souhaitable d'envisager une suppression de la mesure, comme dans le cas des mesures discriminatoires. Il était préférable de consacrer des ressources à aider les pays en développement au moyen d'un mécanisme de surveillance, mais aussi d'une aide visant à améliorer leurs capacités d'exportation.

46. Il a été observé que si d'autres formes d'intervention pouvaient fausser les échanges, il existait très peu d'informations à leur sujet. Concernant les subventions, on ne disposait d'une large information que pour les secteurs liés à l'agriculture. Une information relative à la réglementation, dans les secteurs de services, concernant la distribution des produits et les incitations à l'investissement serait également utile pour comprendre le caractère multiforme des restrictions au commerce.

### ***Préoccupations des pays en développement***

47. Les représentants de PMA et d'autres pays en développement ont déclaré craindre que le manque de compréhension et d'information au sujet des obstacles non tarifaires ne les empêche de mener à bien les négociations à l'OMC. Une assistance technique, l'aide au commerce et l'amélioration de l'accès aux marchés ont été débattues.

48. L'OCDE avait analysé récemment les obstacles non tarifaires qui posaient des problèmes aux pays en développement. Cette analyse avait porté sur trois questions: quels étaient les obstacles non tarifaires auxquels les pays en développement devaient faire face, quels étaient les produits touchés, et dans quelle mesure les questions étaient différentes pour le commerce Nord-Sud et le commerce Sud-Sud. Parmi les sources d'information utilisées pour le rapport figuraient notamment des données provenant d'études récentes et d'autres publications, des notifications relatives à des obstacles non tarifaires à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, des affaires soumises au mécanisme de règlement des différends de l'OMC, des instances régionales et des enquêtes réalisées auprès d'entreprises dans des pays en développement. Dans son rapport, l'OCDE concluait: a) que les principaux secteurs touchés étaient les produits de la pêche, le matériel électrique, les produits pharmaceutiques, les textiles et les vêtements, le secteur automobile et les produits alimentaires; b) que les procédures douanières et administratives et les obstacles techniques au commerce posaient surtout des problèmes pour le commerce Nord-Sud; et c) que les procédures douanières et administratives et la taxation des importations posaient des problèmes pour le commerce Sud-Sud.

49. Certains participants ont fait observer que les obstacles non tarifaires étaient l'un des principaux problèmes auxquels les pays en développement devaient s'attaquer dans le cadre de l'intégration économique régionale Sud-Sud. Les accords commerciaux régionaux Sud-Sud pouvaient jouer un rôle important dans la réduction des obstacles non tarifaires. Il fallait aussi accorder plus d'attention à la réduction de ces obstacles dans les accords commerciaux régionaux Nord-Sud.

50. Les normes internationales étaient un sujet de préoccupation pour les pays en développement. Bien qu'appliquées légalement dans les pays développés, certaines réglementations et normes techniques étaient incompatibles avec les normes internationales, et d'autres allaient bien au-delà. Pour les pays en développement, le respect des normes internationales était un problème sérieux. La participation de ces pays à la définition des normes internationales devait être améliorée et renforcée.

### ***Conclusions***

51. Les participants ont souligné qu'une information additionnelle concernant l'utilisation accrue des mesures antidumping et des mesures compensatrices, devrait figurer dans la base de

données TRAINS. En particulier, TRAINS devait être capable d'assimiler une information précise sur ces mesures de façon à accroître la capacité des outils d'analyse.

52. Outre l'information sur les obstacles non tarifaires appliqués aux produits intermédiaires, TRAINS devrait à terme s'intéresser au commerce des services, car le commerce mondial augmentait dans ce secteur. Une information solide sur les services aiderait les pays en développement à identifier les obstacles concrets et leurs conséquences pour les flux commerciaux mondiaux.

53. Il a été souligné que les pays en développement participaient moins activement aux négociations sur les obstacles non tarifaires menées par le Groupe de travail de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles qu'aux négociations tarifaires. Pour tous les membres de l'OMC, notamment les pays en développement, déterminer avec précision les obstacles non tarifaires qui leur étaient opposés sur les marchés des pays développés aussi bien que sur ceux des pays en développement était à la fois une vraie difficulté et une priorité immédiate.

### **Recommandations**

54. La Réunion d'experts a recommandé à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base d'examiner à sa dixième session les propositions suivantes relatives aux travaux futurs de la CNUCED sur les obstacles non tarifaires:

- La CNUCED devrait améliorer sa classification actuelle des obstacles non tarifaires (le Système de codage relatif aux mesures de réglementation commerciale) en identifiant et en ajoutant dans celle-ci de nouveaux obstacles non tarifaires. Dans ce contexte:
  - a) Les mesures techniques, y compris la distinction entre les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce, devraient figurer dans la classification révisée;
  - b) Les règles d'origine, qui étaient également des obstacles faussant les échanges, devraient être intégrées dans la classification;
  - c) Les subventions et les autres mesures de soutien interne devraient être indiquées de façon plus précise;
  - d) Tous les efforts devraient être faits pour qu'une distinction soit bien faite dans la base de données entre les mesures qui étaient compatibles avec les Accords de l'OMC ou d'autres normes internationales et celles qui ne l'étaient pas. La base de données devrait être adaptée à la terminologie des Accords de l'OMC, selon que de besoin;
  - e) Les obstacles non tarifaires devaient être bien définis, étant entendu que les principaux critères à cet égard étaient leur effet restrictif sur les échanges et leur rigueur;
  - f) La base de données TRAINS devait s'intéresser au commerce des services.

- À plus long terme, la CNUCED devrait s'attacher à mieux définir, classer et quantifier les obstacles non tarifaires, en coopération avec toutes les organisations internationales et régionales compétentes et d'autres parties intéressées. En particulier, il était indispensable que figurent dans TRAINS des données plus précises et plus complètes sur les obstacles non tarifaires, classées par type ainsi que par pays et par séries chronologiques. La CNUCED devrait disposer d'une base de données sur des études de cas portant sur divers aspects des obstacles non tarifaires (effets restrictifs, coût des obligations de certification et des prescriptions techniques, etc.) et sur d'autres éléments nécessaires pour calculer les équivalents *ad valorem*, tels que l'élasticité de la demande d'importation. TRAINS devrait être capable d'assimiler une information plus précise sur les mesures antidumping et les mesures compensatrices afin de renforcer la capacité des outils d'analyse.
- À court terme, la CNUCED devrait parallèlement tout faire pour aider les négociateurs commerciaux des pays en développement, notamment des PMA à renforcer leurs capacités de traiter des sujets de négociation en rapport avec les obstacles non tarifaires, et ainsi contribuer à leur participation effective au Cycle de Doha et aux négociations commerciales régionales. Elle devrait accorder la priorité aux principaux obstacles non tarifaires rencontrés par les exportateurs des PMA et d'autres pays en développement tant sur les marchés du Nord que sur ceux du Sud. Elle devrait également poursuivre et améliorer son analyse des effets exercés par les obstacles non tarifaires sur la capacité de production, la compétitivité et les conditions d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés.
- Le Secrétaire général de la CNUCED devrait créer un groupe de personnes éminentes sur les obstacles non tarifaires le plus rapidement possible. En outre, en coopération avec toutes les organisations internationales ou régionales compétentes et avec le soutien opportun et durable de la communauté des donateurs, notamment dans le cadre de leur initiative sur l'aide au commerce, la CNUCED devrait créer un réseau de coordonnateurs nationaux dans les pays en développement afin d'améliorer la collecte et l'analyse de données sur les obstacles non tarifaires.
- Les activités de la CNUCED relatives aux obstacles non tarifaires devraient être renforcées pour ce qui est des ressources humaines et financières.

55. Il a été demandé aux participants de remplir un questionnaire évaluant l'utilité de la réunion. Sur 30 réponses, 4 participants ont jugé la réunion «excellente», 19 «très satisfaisante» et 7 «satisfaisante».

## Chapitre II

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### Convocation de la Réunion d'experts

56. La Réunion d'experts sur les méthodes, la classification, la quantification et les incidences sur le développement des obstacles non tarifaires s'est tenue à Genève, du 5 au 7 septembre 2005.

#### Élection du bureau (point 1 de l'ordre du jour)

57. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Président: M. Enrique A. Manalo (Philippines)

Vice-Président/Rapporteur: M. Emmanuel Farcot (France)

#### Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

58. À la même séance, la Réunion d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/EM.27/1; l'ordre du jour de la réunion se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Obstacles non tarifaires: méthodes, classification, quantification et incidences sur le développement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

#### Documentation

59. Pour l'examen de la question de fond de son ordre du jour, la Réunion d'experts était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée «Obstacles non tarifaires: méthodes, classification, quantification et incidences sur le développement» (TD/B/COM.1/EM.27/2).

#### Adoption du rapport de la Réunion (point 4 de l'ordre du jour)

60. À sa séance de clôture, la Réunion d'experts a autorisé le Rapporteur à établir le rapport final de la Réunion sous l'autorité du Président.

## Annexe

### PARTICIPATION\*

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion:

Afrique du Sud	Iran (République islamique d')
Algérie	Italie
Allemagne	Jordanie
Angola	Kenya
Arabie saoudite	Kirghizistan
Argentine	Madagascar
Bangladesh	Malaisie
Bélarus	Malawi
Bénin	Mexique
Bolivie	Mongolie
Bouthan	Népal
Brésil	Nicaragua
Bulgarie	Oman
Burkina Faso	Philippines
Cameroun	Pologne
Canada	République arabe syrienne
Chine	République de Corée
Colombie	République dominicaine
Cuba	Sénégal
Espagne	Slovaquie
Éthiopie	Slovénie
Fédération de Russie	Sri Lanka
Finlande	Suisse
France	Tadjikistan
Grèce	Thaïlande
Guinée-Bissau	Turquie
Haïti	Venezuela (République bolivarienne du)
Honduras	Viet Nam
Inde	Yémen
Indonésie	Zimbabwe

---

\* Pour la liste des participants, voir TD/B/COM.1/EM.27/INF.1.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Agence de coopération et d'information pour le commerce international

Commission européenne

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Groupes des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Union africaine

3. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés à la réunion:

Banque mondiale

Fonds monétaire international

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

*Catégorie générale*

Oxfam

*Catégorie spéciale*

Center for International Environmental Law

5. Les experts invités ci-après ont assisté à la réunion:

***Portée, définition et classification des obstacles non tarifaires***

M. Luis Gonzaga, Directeur du Département de l'information de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI), Montevideo (Uruguay)

M<sup>me</sup> Lee Ann Jackson, spécialiste des affaires économiques, Division de l'agriculture, OMC, Genève (Suisse)

M<sup>me</sup> Ludivine Tamiotti, spécialiste des affaires juridiques, Division du commerce et de l'environnement, OMC, Genève (Suisse)

***Structure et développement de la base de données sur les obstacles non tarifaires***

M. Rafael Cornejo, Banque interaméricaine de développement, Washington (États-Unis d'Amérique)

M. Otto Loesener Diaz, spécialiste du développement industriel, Service de la promotion industrielle et de la technologie, ONUDI, Vienne (Autriche)

M<sup>me</sup> Diane Manifold, spécialiste de l'économie internationale

M. Mondher Mimouni, analyste de marchés, CCI, Genève (Suisse)

M. Kazuaki Miyagishima, Secrétaire du programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires de la Commission du Codex Alimentarius, Rome (Italie)

### ***Quantification des obstacles techniques au commerce***

M. Marc Bachetta, Conseiller à la Division de la recherche économique et des statistiques, OMC, Genève (Suisse)

M. Alan V. Deardorff, professeur d'économie et de politiques publiques, Université du Michigan, Détroit (États-Unis d'Amérique)

M. David Laborde, économiste, Centre d'études prospectives et d'information internationale (CEPII) Paris (France)

M. Alessandro Nicita, économiste, Groupe de recherche sur le développement, Banque mondiale, Washington (États-Unis d'Amérique)

M. Stephen Tokarick, économiste (hors classe), Département de la recherche, Fonds monétaire international, Washington (États-Unis d'Amérique)

### ***Tendances actuelles de l'utilisation des obstacles non tarifaires***

M<sup>me</sup> Nancy Adams, Conseillère principale et négociatrice en chef pour les questions d'accès aux marchés pour les produits agricoles, Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'OMC

M<sup>me</sup> Barbara Fliess, Administratrice principale, Direction des échanges, OCDE, Paris (France)

M. Bernard Hoekman, Groupe d'économie mondiale, Institut d'études politiques, Paris (France)

Groupe de recherche sur le développement, Banque mondiale, Washington (États-Unis d'Amérique)

M. Roy Santana, spécialiste des affaires économiques, Division de l'accès aux marchés, OMC, Genève (Suisse)

*Préoccupations des pays en développement*

M. Soulaymane Coulibaly, économie et relations internationales, Nestlé SA, Vevey (Suisse) (représentant de la Chambre de commerce internationale)

M. Herson Rodriguez, Directeur de l'informatique, Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) (Guatemala)

M. Subash C. Sharma, Division de l'économie, du commerce et des transports, Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), Katmandou (Népal)

-----